

# DÉLIBÉRATION

N° 20181108-02

Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne 47 avenue du Général de Gaulle 63300 THIERS 04 73 53 24 71

Thiers Dore

et Montagne

contact@cctdm.fr

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

45

Suppléants ayant voix délibérantes :

.

Conseillers représentés :

6

Total votants:

54

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 NOVEMBRE 2018 à 18H30** 

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation: 31 octobre 2018

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 8 novembre 2018 à 18h30, Salle des Fêtes de Viscomtat.

#### Conseiller.e.s présent.e.s :

Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean-Pierre DUBOST, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Aline LEBREF, Ghislaine DUBIEN, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Claude NOWOTNY, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Benoît GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Claude GOUILLON-CHENOT, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

#### Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Jeannine SUAREZ à Catherine MAZELLIER
Serge PERCHE à Jean-Pierre DUBOST
Philippe OSSEDAT à Frédérique BARADUC,
Hélène BOUDON à Claude GOUILLON-CHENOT
Thierry DEGLON à Benoit GENEIX
Françoise KORCZENIUK à Thierry BARTHELEMY

**Conseiller.e.s absent.e.s :** Daniel LAFAY, Philippe BLANCHOZ, André IMBERDIS, Jean-Louis GADOUX, Didier ROMEUF, Paul PERRIN, Carine BRODIN.

**Conseiller.e.s suppléant.e.s ayant voix délibérantes :** Stéphanie BERNARD, Joëlle MYE, Emilien COUPERIER.

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS.

DÉCISIONS MODIFICATIVES
PORTANT SUR LE BUDGET PRINCIPAL ET SUR LE BUDGET ANNEXE
DÉCHETS MÉNAGERS

Rapporteur: Daniel BERTHUCAT, Vice-Président

063-200070712-20181108-20181108\_02-DE Regu le 15/11/2018

**Considérant** qu'il y a lieu d'apporter certaines modifications et certains ajustements budgétaires de fin d'année de manière à bien préfigurer du compte administratif de l'exercice :

## **Budget Principal:**

Concernant la section de fonctionnement, elle s'équilibre à budget constant.

En recettes, il est notoirement opéré une correction d'imputation budgétaire touchant au volet fiscal du produit de taxe d'habitation en lien avec le dégrèvement prévu par le législateur à compter de 2018.

En dépenses, au-delà des traditionnels ajustements de fin d'année, il est notamment abondé l'article relatif aux études compte tenu des réflexions en cours. A contrario, il peut être prélevé sur la prévision budgétaire liée à l'entretien de bâtiments.

Imputation	Chapitre	Désignation	Montant
60222/2000	011	produits d'entretien	1500,00
60631/4132		fournitures d'entretien	5500,00
60632/0201		fournitures de petit équipement	-5000,00
60632/0203		fournitures de petit équipement	-1900,00
60632/021		fournitures de petit équipement	-1000,00
60632/4132	011	fournitures de petit équipement	-2000,00
6067/2111	011	fournitures scolaires	1500,00
6067/2122		fournitures scolaires	1800,00
6067/2123	011	fournitures scolaires	1500,00
6122/0200	011	crédit-bail mobilier	8500,00
615221/0100		entretien bâtiments publics	-100000,00
615232/90121		entretien réseaux	-20000,00
6161/0200	011	assurance multirisques	350,00
6168/0200		autres assurances	100,00
617/81100		études et recherches	60000,00
617/8342	011	études et recherches	60000,00
6251/42103	011	voyages et déplacements	500,00
6251/42104		voyages et déplacements	500,00
6256/0201		frais de mission	2500,00
6262/0201		frais de télécommunication	2500,00
6262/0230		frais de télécommunication	1500,00
6283/0204		nettoyage de locaux	2000,00
6355/6413		taxes et impôts sur véhicules	1500,00
CF 41 /2F41	C.F.		1000.00
6541/2511		créances admises en non valeurs	-1000,00
6542/2511 657341/2564		créances éteintes	1000,00
657341/2564		contribution communes membres-aide à scolarité (CCMT) contribution communes membres-SPANC (CCMT)	7500,00 2500,00
022	022	dépenses imprévues	-31850,00
ESPECIAL PROPERTY.	17,05/532	TOTAL DEPENSES	0,00
73111/0103	73	taxes foncières et d'habitation (fiscalité des ménages)	1328346,00
74835/0103	74	attributions compensatrices au titre de la TH	-1328346,00
		TOTAL RECETTES	0,00

063-200070712-20181108-20181108\_02-DE

Regu le 15/11/2018

#### Concernant la section d'investissement, la section s'équilibre à -257 500€.

Les crédits ouverts en matière de « frais de recherche et développement » sont abondés du fait des engagements budgétaires liés au PIG et au PLH. A contrario, l'enveloppe budgétaire 2018 liée au programme de rénovation du barrage d'Aubusson peut être minorée (cf délibération ouvrant l'autorisation de programme) ; concomitamment, l'enveloppe FCTVA peut être réduite et l'emprunt d'équilibre est ramené à 1 580 000€.

Imputation	Chapitre	Désignation	Montant
13241/op0132/8342	13	annulation titre d'investissement 2017	2500,00
2032/op0202/8342	20	frais de recherche et développement (PIG - PLH)	170000,00
23131/op0206/9523	23	aménagement barrage d'Aubusson	-430000,00
TOTAL DEPENSES			-257500,00
10222/op0001/0200	10	FCTVA	-50000,00
10222/op0001/9523	10	FCTVA	-200000,00
1641/op0206/9523	16	emprunt	-7500,00
	-257500,00		

## Budget des Déchets Ménagers :

#### Concernant la section de fonctionnement, elle s'équilibre à 30 000€,

En recettes, le niveau de remboursement des dépenses de personnel peut être abondé.

En dépenses, au-delà des traditionnels ajustements de fin d'année, il est notamment prévu certaines « reventilations » au niveau du chapitre 012. Quant aux charges à caractère général, elles sont notamment impactées par la conjoncture défavorable pesant sur les carburants.

063-200070712-20181108-20181108\_02-DE

Regu le 15/11/2018

Article	Chapitre	<b>Désignation</b>	Montant
20202/2121			
60622/81210		carburants	18000,00
6064/81251		fournitures administratives	300,00
6068/81300		autres fournitures	-7000,00
6078/81300	011	autres achats de marchandises	1000,00
6135/81253	011	locations mobilières	800,00
6135/81254	011	locations mobilières	800,00
61521/81251	011	entretien terrains	3500,00
61521/81291	011	entretien terrains	3000,00
615221/81252	011	entretien bâtiments publics	3000,00
61551/81210	011	matériel roulant	-15000,00
617/81210	011	études et recherches	10000,00
6261/81300	011	frais d'affranchissement	3000,00
6218/81210	013		20000 00
6218/81210		autre personnel extérieur	20000,00
6218/81252		autre personnel extérieur	12000,00
64131/81212 64131/81254		rémunérations rémunérations	15000,00 20000,00
64162/81254		emplois d'avenir	15000,00
64168/81210		autres emplois d'insertion	-64000,00
6451/81252		cotisations URSSAF	10000,00
6453/81254		cotisations caisses de retraite	20000,00
6474/81200		versement aux autres œuvres sociales	850,00
6488/81200		autres charges de personnel	-10000,00
6541/81200		créances admises en non valeurs	900,00
6542/81211		créances éteintes	-500,00
6542/81251	65	créances éteintes	-400,00
6718/81271	67	autres charges exceptionnelles sur opération de gestion	3000,00
022/81200	022	dépenses imprévues	-33250,00
27200 新来2000年代,100		TOTAL DEPENSES	30000,00
6419/81251	013	remboursements sur rémunérations du personnel	30000,00
		TOTAL RECETTES	30000,00

## Concernant la section d'investissement, elle s'équilibre à - 50 000€,

Les crédits ouverts en matière d'achat d'équipements peuvent être réduits. Parallèlement, en recettes, l'emprunt d'équilibre peut être minoré (-50 000€) pour s'établir à 100 000€.

Imputation	Chapitre	Désignation	Montant
2031/op0002/81254	20	frais d'études	-10000,00
21571/op0002/81200	21	matériel roulant	-95000,00
2183/op0002/81300	21	matériel informatique	-15000,00
238/op0002/81210	23	avances versées sur commandes immos corporelles	70000,00
		TOTAL DEPENSES	-50000,00
1641/op0002/81210	16	emprunt	-50000,00
	-50000,00		



063-200070712-20181108-20181108\_02-DE

Regu le 15/11/2018

Ayant entendu l'exposé qui précède, le Président invite l'assemblée à débattre.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Pour: 54

• Approuve les décisions modificatives indiquées ci-dessus.

**TOTAL VOTANTS: 54** 

Conseillers présents : 48

Représentés: 6

Non-participation:

**TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 54** 

Abstentions:

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Contre:

Tony BERNARD, Maire de Châteldon

063-200070712-20181108-20181108\_02-DE

Regu le 15/11/2018